## République Française

## Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20211216-178-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

### N° 178/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 décembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre

### Objet de la délibération :

DM n°1 Budget Ordures Ménagères : Crédits au 611

Nombre de membres)		
- En exercice :	97	
<ul> <li>Présents titulaires</li> </ul>	67	
- Absent(e)s:		
· Dont suppléé(e)s	2	
<ul> <li>Dont représenté(e)s</li> </ul>	9	
· Excusé(e)s :	8	
· Non excusé(e)s :	11	
- Votants	78	

Résultat du vote	
- Pour:	78
- Contre:	0
- Abstention :	0

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

### SÉANCE DU 16 DECEMBRE2021

L'an deux mil vingt et un, Le seize décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Vanessa DORDOR, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Christophe JOUVIN à Sébaction LAITHIER Véropique KELLER à Gérard RESELIX, Patricia

Procuration

Sébastien LAITHIER, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Patricia
LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Mireille

PICARD, Alain MONNNIER à Gérard VERMOT-DESROCHES

Suppléé(e)s

Jean-Marie DALOZ par M. Mathieu LINIGER, Thierry MAIRE DU POSET

par Agnès MATHEZ-ROUMEAS

Claude CHATELAIN, Olivier DARD, Pascal DUGOURD, Bernadette

Excusé(e) FAILLENET, Danièle FIETIER, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Sylvie

**LHERITIER** 

Gilles ARNOULD, Henri BARBET, Laurence BREUILLOT, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques

Absent(e)s MAURICE, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles

SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Compte-tenu des possibilités budgétaires et afin de pouvoir payer cette année 13 mois de facturation (novembre 2020 à décembre 2021) et ainsi repartir en 2022 sur un calendrier annuel complet (12 mois de janvier 2022 à décembre 2022), il est proposé d'alimenter le compte 611 « prestation de service » du budget OM par DM de la manière suivante :

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

#### **ALIMENTATION 611**

Désignation	Dépen	Dépenses (1)		es (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D-611 : Sous-traitance générale	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00€	65 000.00€	0.00€	0.00€	
D-678 : Autres charges exceptionnelles	2 000.00 €	0.00€	0.00 €	0.00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	2 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00€	
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00€	0.00€	0.00 €	61 000.00 €	
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00€	0.00€	0.00€	61 000.00€	
R-778 : Autres produits exceptionnels	0.00€	0.00€	0.00 €	2 000.00 €	
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00€	0.00€	0.00€	2 000.00€	
Total FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	65 000.00 €	0.00€	63 000.00€	
Total Général		63 000.00 €		63 000.00 € 63 000.00 €	

Le conseil communautaire valide à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget Ordures Ménagères ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 16.12.2021

Pour Extrait conforme, Jean-Claude GRENJER